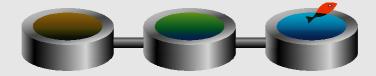
Rapport annuel

Commune de COULGENS

PHX & QUAITE service de l'assainissement collectif DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2015 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.



Sommaire

	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
ı	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
ı	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	
ı	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
ı	Nombre d'abonnements	3
ı	VOLUMES FACTURES	3
ı	CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE	3
ı	OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES	4
-	GLOSSAIRE	4
	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	5
ı	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	5
ı	PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
ı	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION	16
-	RECETTES D'EXPLOITATION	7
ı	DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE	7
	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	8
ı	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	8
-	CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION	
ı	CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION	.10
	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	.11
ı	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	.11
-	ETAT DE LA DETTE	.11
ı	AMORTISSEMENTS REALISES	.11
	PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	.12
	PRIX GLORAL : COLIL GENS	13

Rapport annuel



Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectifi

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune organise intégralement le service d'assainissement.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

352 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie.

NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2015
Nombre d'abonnements domestiques	147

VOLUMES FACTURES

Volumes facturés [m³] 2015	
Total des volumes facturés	10 757

■ CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

• Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées

Linéaire [km]	2015
Réseau séparatif	3,59

Rapport annuel



OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Le service gère un ouvrage d'épuration : Station d'épuration

Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : COULGENS

Lieu-dit: CHAMPS DE L'AGE

Capacité nominale : 500 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	Débit
Capacité	75 m³/j

Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 22 juin 2007

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	1	35	ou	60
DCO	1			60
MES	1			50

Milieu récepteur du rejet : Infiltration

Charges recues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	7,8 kg/j	20 kg/j	8 kg/j	2,3 kg/j	2,3 kg/j	0,24 kg/j	20 m³/j
Rendement de la station d'épuration	99 %	93 %	98 %	95 %	55 %	-4,8 %	Sans objet

Le tableau présenté ci-dessus est un extrait du bilan d'auto surveillance réalisé en juin 2015 par le service d'assistance à l'exploitation de Charente Eaux

■ GLOSSAIRE

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour. DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO: Demande chimique en oxygène.

MES: Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal. NGL : Azote global. Pt : Phosphore total.

TMS: tonne de matière sèche

Rapport annuel



■ Tarification et recettes du service public

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
09/02/2010	Tarif du service d'assainissement collectif au 1er janvier
	2011

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé

• Redevance de modernisation des réseaux de collecte

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016
Redevance de modernisation des	0,2350	0,2400
réseaux de collecte		

Rapport annuel

■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

• Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	130,00	130,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	1,30	1,30	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,235	0,24	+2,13 %
	TVA	10,0 %	10,0 %	

^{*} Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

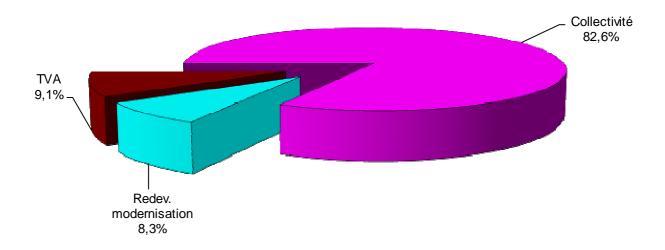
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation
Collectivité	286,00	286,00	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	28,20	28,80	+2,13 %
TVA	31,42	31,48	+0,19 %
Total [€ TTC]	345,62	346,28	+0,19 %

Variation COLLECTIVITE
(HT)
0,00 %

Prix théorique du m^3 pour un usager consommant 120 m^3 : 2,89 €/ m^3 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m^3 : 0,0029 €/ m^3

Répartition au 1er janvier 2016





■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

	2015
Total recettes liées à la facturation des abonnés	30 783,06 €
Autres recettes	
Prime de l'Agence de l'Eau	5 600,01 €
Modernisation des réseaux de collecte	2 527,97 €
	•
Total des recettes	38 911,04 €

■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE

	2015
Entretien, réparations	1 557,00 €
Electricité	220,00 €

Rapport annuel



Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectifi

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.
- (1) Conditions à remplir pour prendre en compte les points liés à la VP 253
- (2) un taux minimum de 50 % est requis les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points
- (3) un taux minimum de 50 % est requis les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

Rapport annuel



4	5
3	
	5
d	5)
ī	Ź
9	
9	
	3
5	
E	
7	3
	3

		points	obtenus
	PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 poir	its)	
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
(rappol	PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficie		lámontaires)
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (1)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	prendre e po	remplir pour en compte les ints suivants
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (2)	5
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (3)	15
	C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GE points) 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A de points supplémentaires)		
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (2	15
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
	TOTAL	120	100

nombre de

points

- (1) Conditions à remplir pour prendre en compte les points liés à la VP 253
- (2) un taux minimum de 50 % est requis les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points
- (3) un taux minimum de 50 % est requis les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

Rapport annuel



■ CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 22 juin 2007 Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

■ CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 22 juin 2007 Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

Rapport annuel



Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Il n'y pas eu de travaux engagés au cours de l'exercice 2015.

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2015
Encours de la dette au 31 décembre	301 135,70 €
Remboursements au cours de l'exercice	22 150,98 €
dont en intérêts	15 531,38 €
dont en capital	6 619,60 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2015
Montant de la dotation aux	21 736,00 €
amortissements	

Rapport annuel





Prix global de l'eau et de l'assainissement

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³.

Rapport annuel

■ PRIX GLOBAL : COULGENS

Eau potable	Collectivité : SIAEP DES BASSES VALLEES DE LA TARDOIRE ET DE LA BONNIEURE, affermage du 01/02/2011 avec la société SAUR, Tarif territoire syndical
Assainissement collectif	Collectivité : COULGENS, régie, Tarif de la commune

Prix global eau potable + assainissement collectif pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2015	1er jan 2016	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	95,40 €	95,71 €	+0,32 %
de l'assainissement collectif	0,00 €	0,00€	,
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	136,62 €	141,62 €	+366 %
pour l'assainissement collectif	286,00 €	286,00 €	000 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	37,20 €	37,80 €	+1,61 %
Redevance de modernisation des	28,20 €	28,80 €	+2,13 %
réseaux de collecte	20,20	20,00	12,13 70
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	6,24 €	9,60 €	+53,85%
pour l'assainissement collectif	0,00€	0,00 €	,
TVA	·	·	
pour le service d'eau potable	15,15 €	15,66 €	+3,37%
pour l'assainissement collectif	31,42 €	31,48 €	+019 %
1	31,72 C	31,40 €	104,770
Total TTC			
pour le service d'eau potable	290,61 €	300,39 €	+3,37 %
pour l'assainissement collectif	345,62 €	346,28 €	+0,19 %
TOTAL TTC GLOBAL	636,23 €	646,67 €	+1,64 %